

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 62/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



DATE DE CONVOCATION : 01/12/2014	L'an deux mil quatorze le onze décembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 11/12/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27 Ayant donné procuration : 4 Absent excusé : 0 Absent : 0</i>	<i>Etaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>- Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
OBJET : <i>Définition du nouveau cadre d'emploi bénéficiaire de l'astreinte hivernale</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, - SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 21 - Contre : 6 - Abstention : 0	Monsieur Christian BEDEZ est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal modifie sa délibération n° 14/2006 du 24 mars 2006 concernant la mise en place de l'astreinte pour assurer la viabilité hivernale sur la commune de Bavans, et notamment son indemnité. Actuellement, seul le cadre d'emploi des agents techniques est concerné. Il convient de désigner et définir dorénavant le cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise, dont les chauffeurs poids lourds font partie.

Le Conseil Municipal,
 par 21 voix POUR, 6 voix CONTRE, 0 abstention,
 adopte la définition de ce nouveau cadre d'emploi bénéficiaire de l'astreinte hivernale.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/12/2014
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 11/12/2014
 Publiée le 11/12/2014
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire